

OBSERVATOIRE des MÉTIERS
de l'alimentation en détail

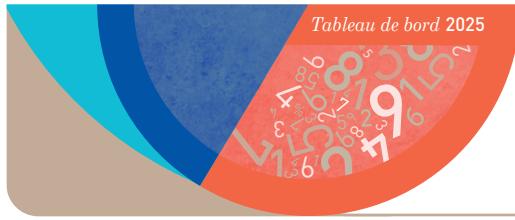
Tableau de bord 2025

Poissonnerie

Avec le soutien financier de



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation



PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de poissonnerie

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4723Z (commerce de détail de poissons) et 4638A (commerce de gros de poissons), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La plupart des entreprises de poissonnerie employeuses relève de la convention collective de la Poissonnerie (IDCC 1504).

L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises du commerce de poissons (commerce de détail et de gros) forment et recrutent des apprentis, pour assurer le renouvellement des emplois et de développer les entreprises.

Les données de l'INSEE/Base Tous Salariés du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la poissonnerie et de mesurer l'implication des entreprises du secteur en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE



Les traitements statistiques ont été réalisés par l'**Institut Supérieur des Métiers pour le compte de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation**, à partir de différentes bases de données statistiques :

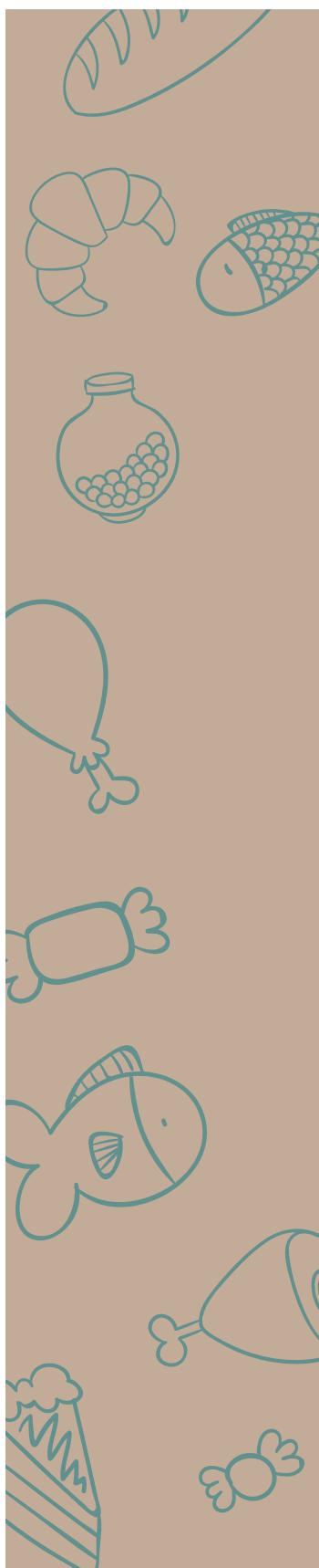
- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) et de commerce de gros de poissons (4638A) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale ;
- les données DARES (d'après INSEE BTS) pour les emplois salariés de la branche (IDCC 1504) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.



Ce tableau de bord a été réalisé avec le soutien financier de l'OPCO des entreprises de proximité.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Le secteur du commerce de poissons et son évolution | 5 |
| 1 Un nombre d'entreprises en hausse | 6 |
| 2 Des entreprises plus présentes en bordure du littoral | 8 |
| 3 Activité : chiffre d'affaires en hausse | 11 |
| 4 Portrait des travailleurs non salariés | 12 |
| 5 Taille des effectifs : près de la moitié des entreprises n'emploie pas de salarié | 14 |
| | |
| Les salariés et les entreprises de la branche « poissonnerie » (IDCC 1504) | 17 |
| 6 Les entreprises et emplois de la branche | 18 |
| 7 Caractéristiques des salariés de la branche | 19 |
| 8 Les métiers exercés | 20 |
| 9 Nature des contrats et temps de travail | 21 |
| 10 Salaires | 23 |
| | |
| La formation et l'apprentissage aux métiers de la poissonnerie | 25 |
| 11 La formation initiale : des effectifs globalement stables | 26 |
| 12 L'apprentissage, peu répandu dans la branche | 27 |
| 13 Une majorité d'apprentis préparent un diplôme de niveau BAC ou supérieur | 28 |
| 14 Apprentis et apprenties du commerce de poissons | 29 |
| 15 Parcours d'entrée en apprentissage | 30 |
| 16 Insertion dans l'emploi des apprentis | 31 |



Le secteur du commerce de POISSONS et son évolution



Un nombre d'entreprises stable depuis 2017

2 840 entreprises
(en 2023)

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de poissons



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une autre part des professionnels de la poissonnerie exercent sur éventaires et marchés (APRM 4781ZV)

En 2021, 1 110 entreprises de vente de poissons sur éventaires et marchés étaient immatriculées au Répertoire des Métiers (source : CMA France). Ce nombre est en légère progression ces dernières années.

Évolution du nombre de commerce de poissons sur éventaires et marchés



168 immatriculations d'entreprises
(en 2024)

Nombre de créations/ reprises d'entreprises de commerce de poissons

Source : INSEE, Démographie des entreprises.
Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

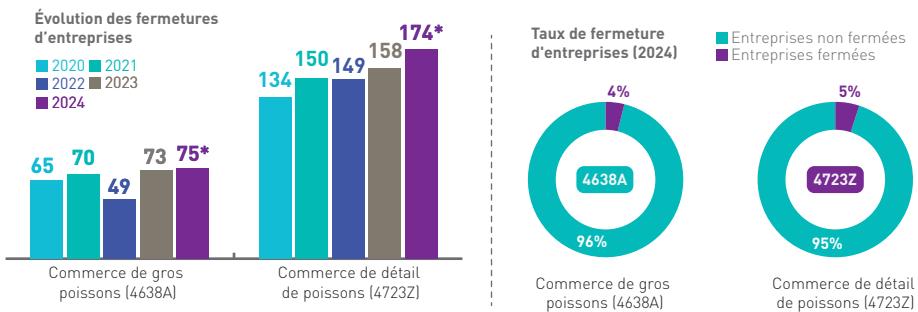
Avec environ 168 créations en 2024 (hors professionnels exerçant sur halles ou marchés), le nombre d'immatriculations est sensiblement à la baisse, que ce soit pour les poissonniers détaillants ou grossistes.



Fermetures d'entreprises

75 entreprises de commerces de gros et 174 commerces de détail de poissonnerie ont été radiés en 2024 et ont fermé leurs portes. 2024 est l'année où les radiations d'entreprises sont les plus élevées, dépassant le niveau atteint en 2021.

Source : INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/10/2025.
(*) données provisoires

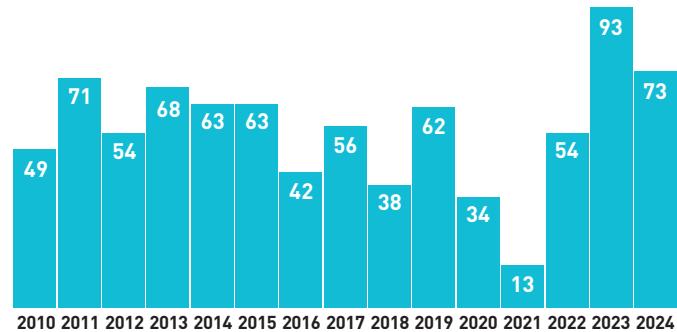


73 défaillances (4723Z) (en 2024)

Dans le commerce de détail de poissonnerie (4723Z), 73 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en 2024. Après une forte hausse du nombre de défaillances en 2023, celui-ci est en baisse en 2024, mais reste toutefois supérieur au niveau d'avant-crise sanitaire.

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)

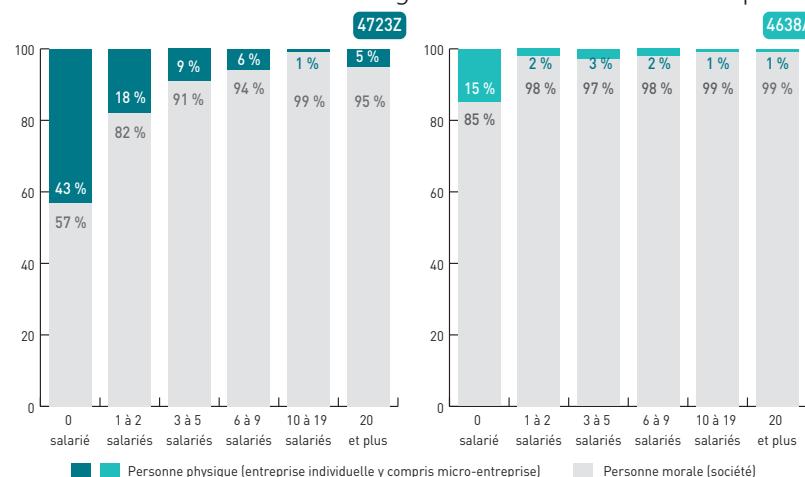
Source : Banque de France



Statut juridique

Statut juridique des entreprises de poissonnerie (4723Z et 4638A)

24 % des entreprises de commerce de détail de poissonnerie (4723Z) ont un statut de personne physique, et 76 % sont des sociétés. La part des sociétés est encore plus prépondérante parmi les entreprises de commerce de gros de poissonnerie (4638A) : 94 %. Le choix du statut de société augmente avec la taille de l'entreprise.



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2022.

Des entreprises plus présentes en bordure du littoral

Densité moyenne :
(pour 100 000 habitants)
commerce de détail : 3
commerce de gros : 1,3

La densité moyenne des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) est de 3 entreprises pour 100 000 habitants. Dans le commerce de gros de poissons (4638A), la densité est de 1,3 entreprise pour 100 000 habitants.

Concernant le tissu du commerce de détail (4723Z), la densité est très variable selon les territoires : très faible dans le quart Nord-Est du territoire et concentrée dans les départements côtiers.

Concernant le tissu du commerce de gros (4638A), la densité est très faible voire nulle dans la majorité des départements du territoire, à l'exception de la Bretagne, ainsi que dans les départements côtiers et de l'Ile-de-France.

Nombre de poissonneries en 2022 par département et densité pour 100 000 habitants

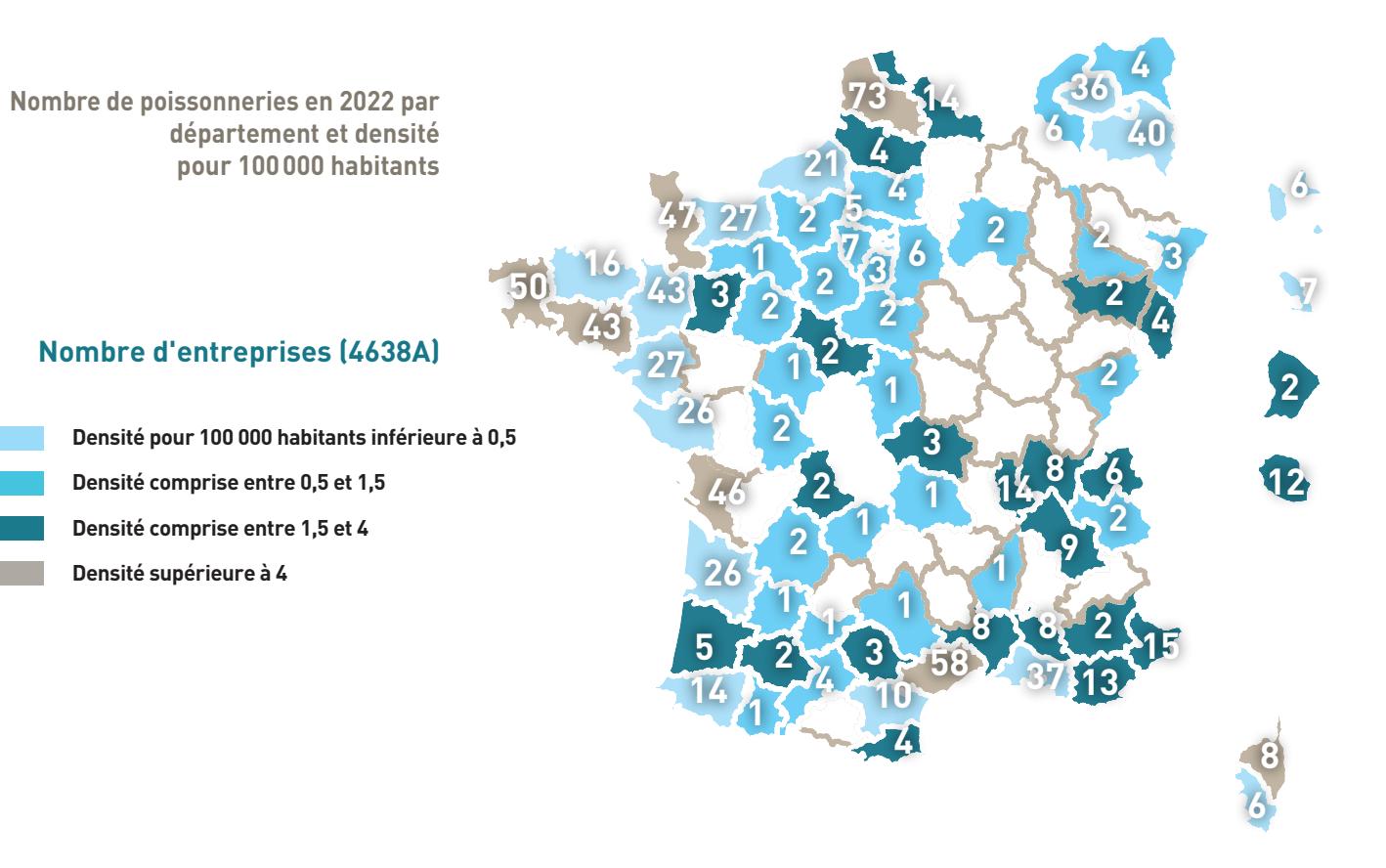
Nombre d'entreprises (4723Z)

- Densité pour 100 000 habitants inférieure à 2
- Densité comprise entre 2 et 3
- Densité comprise entre 3 et 5
- Densité comprise entre 5 et 7
- Densité supérieure à 7

Source : Insee, Dénombrement des entreprises et Recensement de la Population-Traitement ISM.

Densité moyenne pour 100.000 habitants





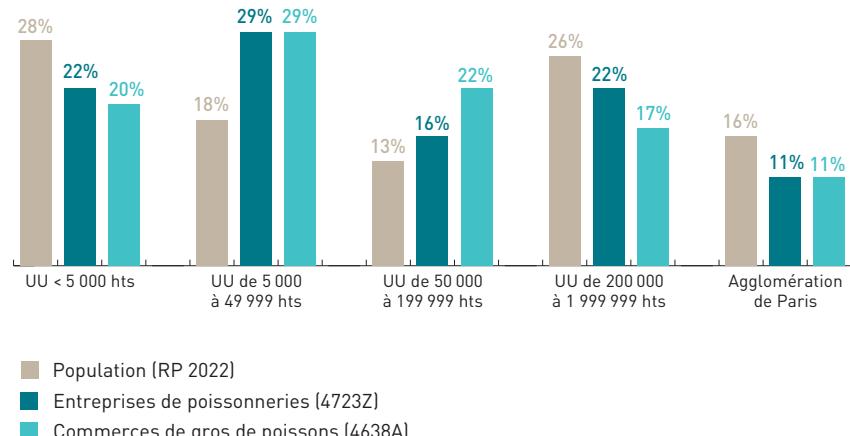
Des entreprises plus présentes dans les agglomérations de 5 000 à 200 000 hts

La répartition des entreprises de poissonnerie varie également selon les types d'unités urbaines :

- ces dernières sont sur-représentées dans les unités urbaines comprises entre 5 000 et 200 000 habitants (48 % des entreprises de commerce de détail et 39 % des entreprises de commerce de gros sont localisées dans ces territoires alors que 31 % de la population y réside) ;
 - Le tissu est moins dense pour les deux activités dans les unités urbaines inférieures à 5 000 habitants.

Répartition des entreprises de poissonneries par taille d'unité urbaine (UU)

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2022 et Recensement de la population 2022, traitement ISM.



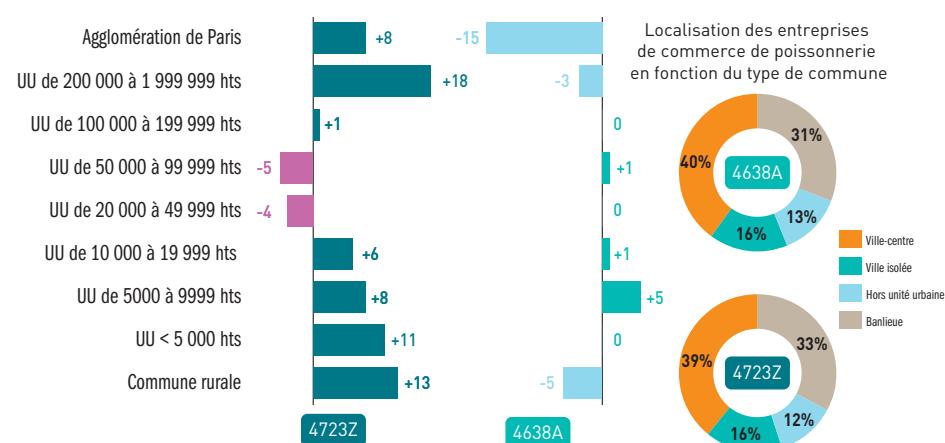
*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Une stabilité du tissu dans les différentes tailles d'unités urbaines

Évolution du nombre d'entreprises de poissonneries entre 2021 et 2022 par taille d'unité urbaine

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31-12-2022 et Recensement de la population 2022, traitement ISM.

Entre 2021 et 2022, le tissu d'entreprises de commerce de détail (4723Z) perd à nouveau des commerces dans les agglomérations de 20.000 à 99.999 habitants. En revanche, le nombre d'entreprises progresse dans le reste des agglomérations, notamment dans les communes rurales. Le nombre de grossistes diminue dans les communes rurales et dans celles de plus de 200 000 habitants.



Activité : chiffre d'affaires en hausse

Chiffre d'affaires HT 5,39 milliards d'euros

En 2023, les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) ont réalisé un chiffre d'affaires total de 0,93 milliard d'euros HT. Bien que le chiffre d'affaires des entreprises de commerce de gros de poissons (4638A) soit supérieur (4,46 milliards d'euros HT), le taux de valeur ajoutée est deux fois plus élevé pour le commerce de détail.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 4723Z
(en milliards d'euros)

| Chiffre d'affaires hors taxes | | | Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges) | | | Taux de valeur ajoutée | | |
|-------------------------------|------|------|--|------|------|------------------------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 1 | 0,94 | 0,93 | 0,26 | 0,22 | 0,22 | 26 % | 23 % | 24 % |

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 4638A
(en milliards d'euros)

| Chiffre d'affaires hors taxes | | | Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges) | | | Taux de valeur ajoutée | | |
|-------------------------------|------|------|--|------|------|------------------------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 3,46 | 4,55 | 4,46 | 0,43 | 0,52 | 0,54 | 12 % | 12 % | 12 % |

Source: INSEE, ESANE.

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de poissonnerie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaire), les impôts et taxes et l'entreprise.

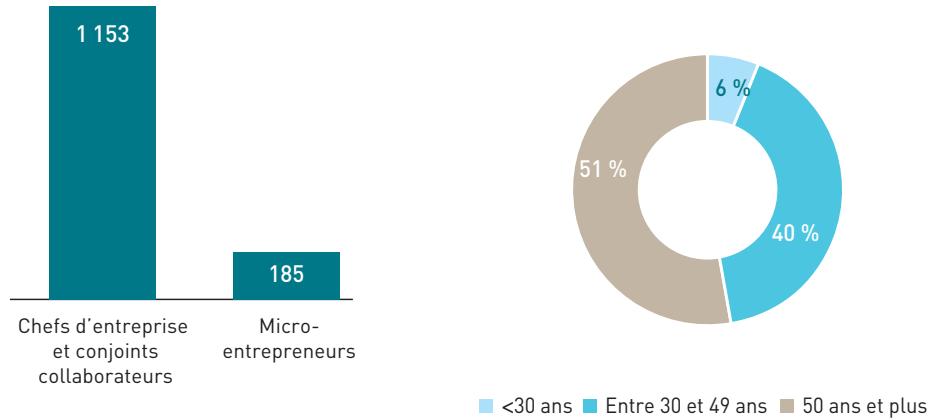
Portrait des travailleurs non salariés

1 338 travailleurs non salariés

1 338 travailleurs indépendants exercent en 2022 dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), dont 14 % de micro-entrepreneurs. Le nombre de non-salariés est en baisse (1 687 en 2016) en raison notamment du nombre croissant de SAS/SASU dont les dirigeants peuvent être salariés.

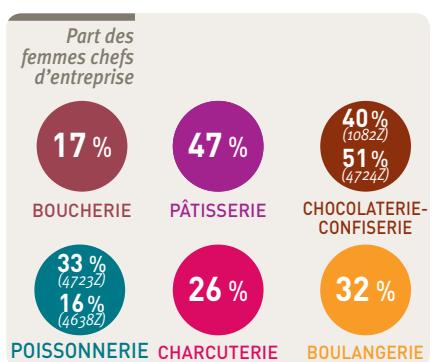
Dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), l'âge des dirigeants est relativement élevé. La moitié (51 %) des dirigeants ont plus de 50 ans.

Nombre de travailleurs non salariés du commerce de détail de poissons (4723Z) en 2023



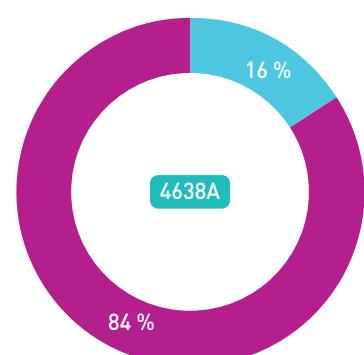
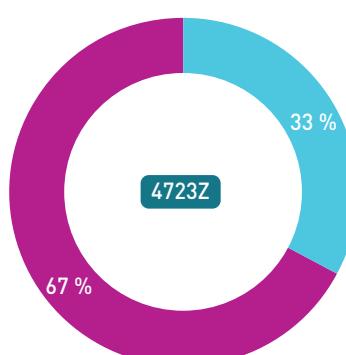
Source: Urssaf, base des travailleurs indépendants en 2023

Sexe des chefs d'entreprise en 2022



33 % des chefs d'entreprise non salariés de commerce de détail de poissons (4723Z) sont des femmes. Cette part est de 16 % parmi les chefs d'entreprise de commerce de gros de poissons (4638A).

Femme
Homme



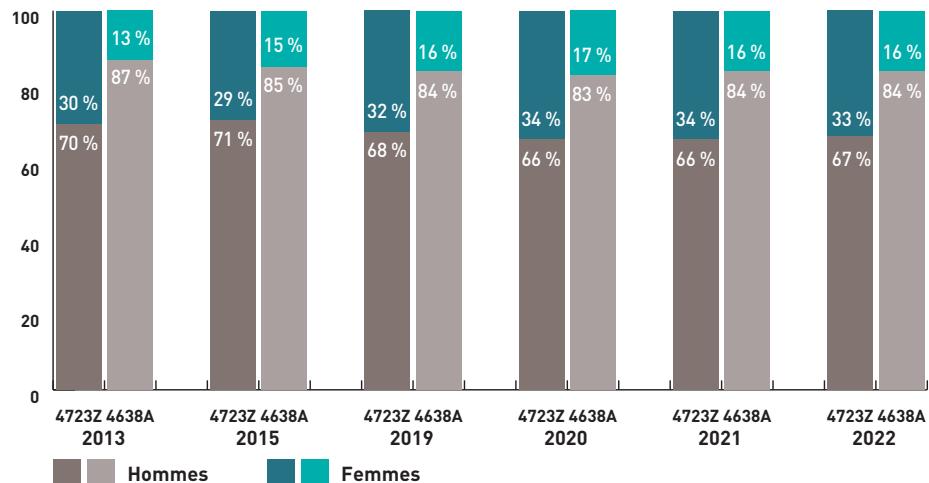
Source: INSEE, Recensement de la population 2022.

33 % des chefs d'entreprise sont des femmes

Évolution de la part des chefs d'entreprise par sexe

Source : INSEE, Recensement de la population 2022.

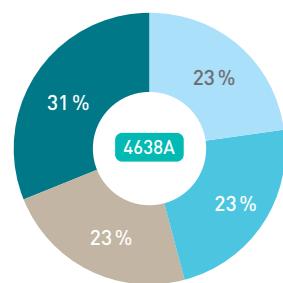
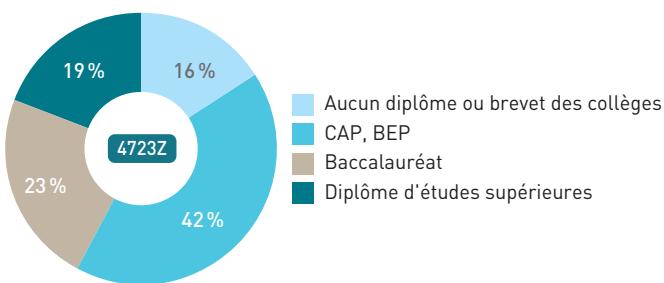
La part de femmes chefs d'entreprise de commerce de détail de poissons (4723Z) ou de commerce de gros de poissons (4638A) tend à se stabiliser depuis 2019.



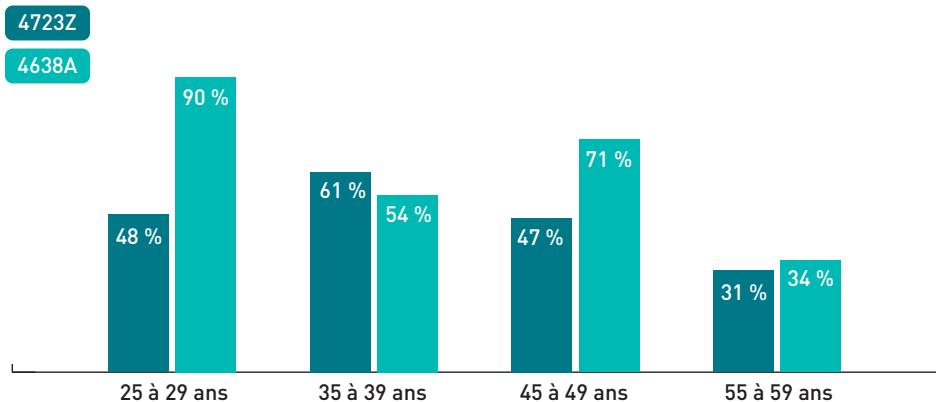
Niveau de formation des dirigeants

16 % des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons (4723Z) et 23 % des commerçants de gros de poissons (4638A) sont autodidactes. La part de diplômés de niveau Bac ou supérieur est relativement élevée : 42 % pour les commerçants de détail et 55 % pour les commerçants de gros. Le niveau de formation est encore plus élevé chez les chefs d'entreprise de 35-39 ans : plus de la moitié sont diplômés d'un Bac ou d'un diplôme d'études supérieures.

Niveau de formation des chefs d'entreprise de poissonneries



Part des chefs d'entreprise de poissonneries diplômés d'au moins un niveau 4 par tranche d'âge



Source : INSEE, Recensement de la population 2022.

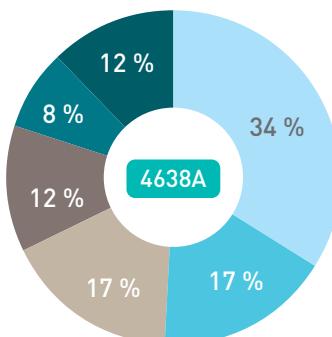
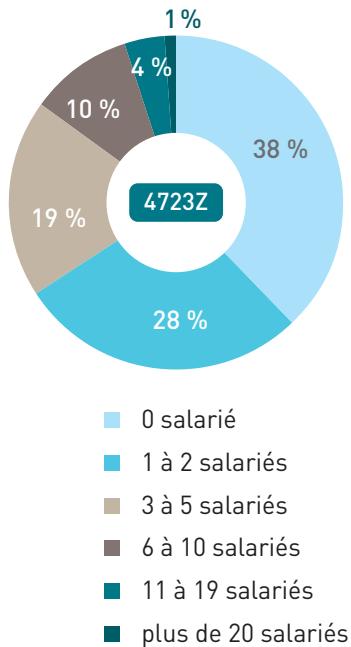
Taille des effectifs : plus d'un tiers des entreprises n'emploie pas de salarié

Le nombre d'entreprises sans salarié progresse

Les activités ont des structures d'emploi différentes : le commerce de gros de poissons (4638A) compte 20 % d'entreprises de 11 salariés et plus, alors que cette part est de 5 % dans le commerce de détail (4723Z). La part des entreprises n'ayant pas de salarié est importante et progresse dans les deux activités : 38 % dans le commerce de détail de poissons et 34 % dans le commerce de gros de poissons.

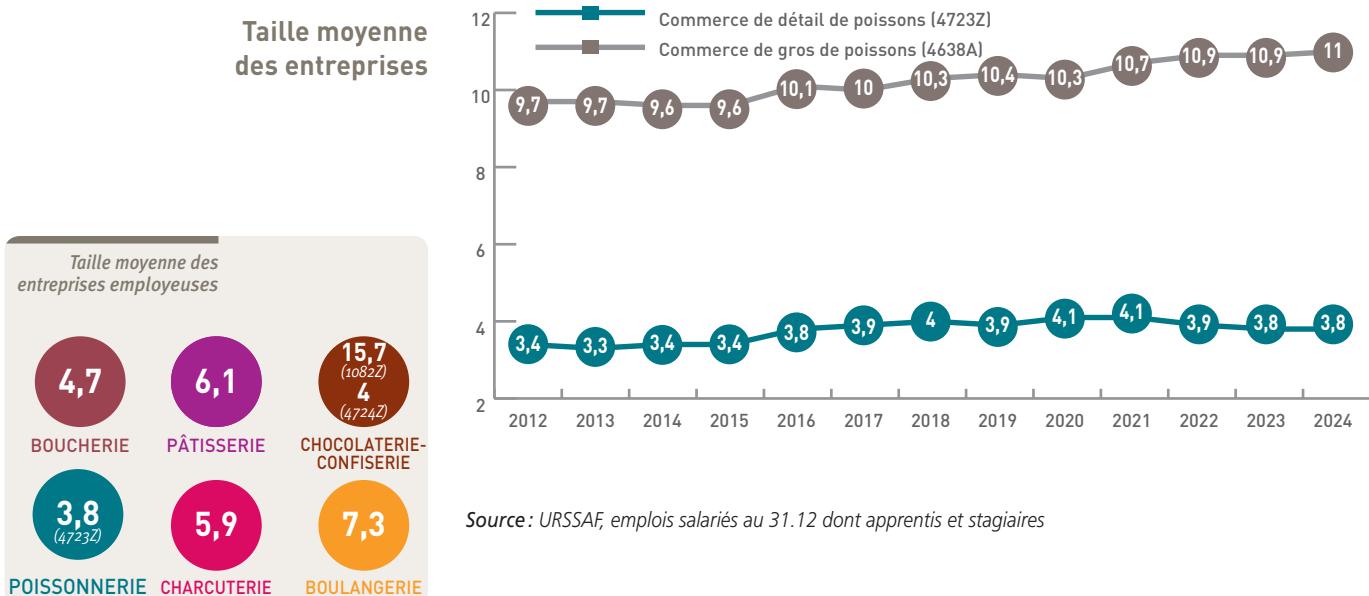
Répartition des entreprises par taille d'effectif en 2022

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.



Taille moyenne

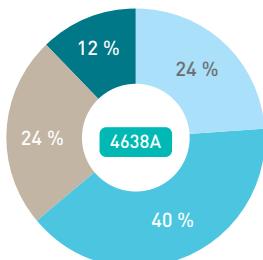
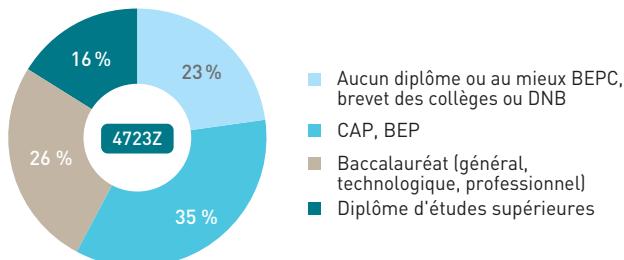
En 2024, la taille moyenne des entreprises employeuses du commerce de détail de poissons (4723Z) et du commerce de gros de poissons (4638A) se stabilise.



Les employés de vente des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) sont majoritairement (35 %) détenteurs d'un CAP. 23 % n'ont pas de diplôme et sont autodidactes. Les employés des entreprises du commerce de gros de poissons (4638A) sont moins nombreux à avoir un diplôme d'études supérieures (12 %).

Niveau de diplôme des employés de vente de poissons

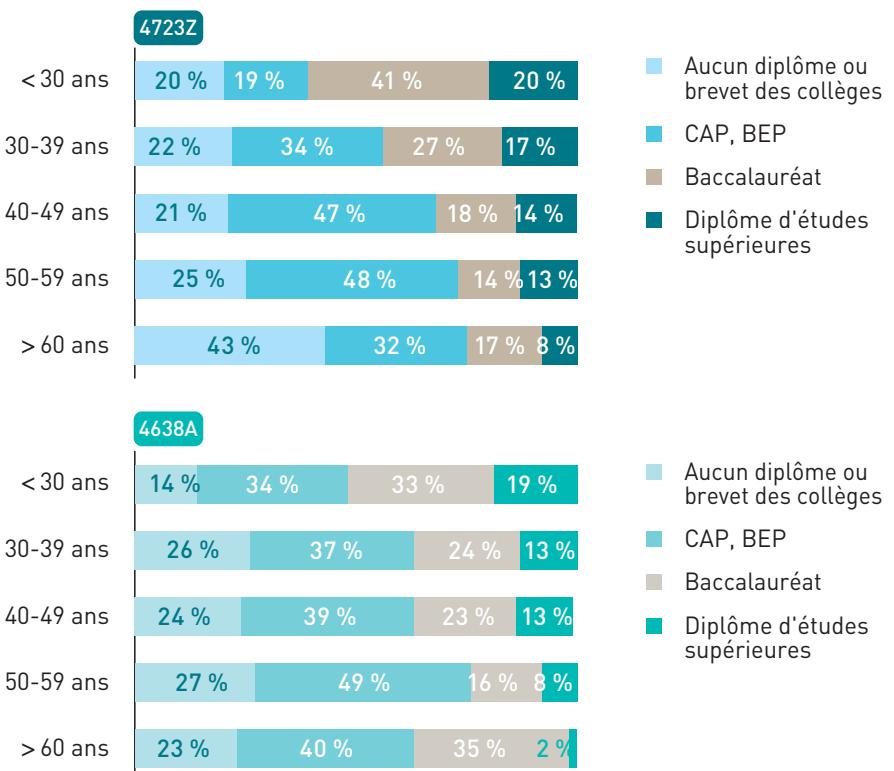
Source : INSEE, Recensement de la population 2022.



Niveau de diplôme des salariés en fonction de l'âge

Répartition des salariés par niveau de diplôme et par âge

Le niveau de diplôme des salariés de la poissonnerie tend à augmenter : 44 % des salariés du commerce de détail de 30-39 ans ont un diplôme de niveau Bac et supérieur, contre 27 % des 50-59 ans. Les chiffres sont respectivement de 37 % et de 24 % parmi les salariés du commerce de gros.



Source : INSEE, Recensement de la population 2022.



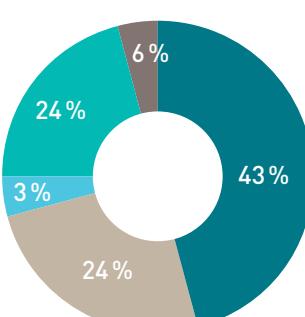
**Les salariés
de la branche
POISSONNERIE
(IDCC 1504)**

Les entreprises et emplois de la branche

2 310 entreprises rattachées

En 2023, 2 310 entreprises appliquent comme convention collective principale celle de la Poissonnerie (IDCC 1504), contre 2 430 en 2022. 43 % des salariés rattachés à cette convention collective exercent dans des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z). Les autres proviennent d'entreprises du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marché (24 %) et du commerce de gros (24 %).

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 1504 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



- 4723Z **43 %**
- 4781Z **24 %**
- 0311Z **3 %**
- 4638A **24 %**
- Autres **6 %**

Source: DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

11 100 emplois salariés

Nombre d'entreprises et de salariés

Au total, 11 100 salariés sont rattachés à la convention collective. Le nombre d'entreprises affiliées et le nombre de salariés sont en baisse par rapport à l'année précédente.

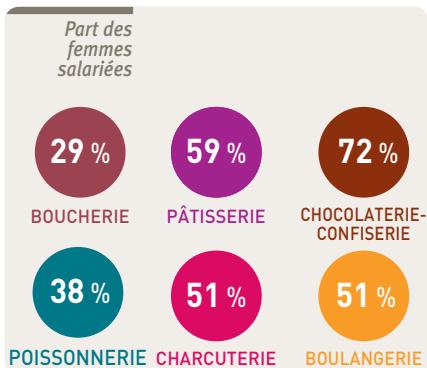


Source: DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Caractéristiques des salariés

38 % de femmes parmi les salariés

Répartition des salariés par sexe



Près des deux tiers des salariés sont des hommes, 38 % sont des femmes. Avec la boucherie, la branche de la poissonnerie est l'une des moins «féminisées» de l'alimentation.

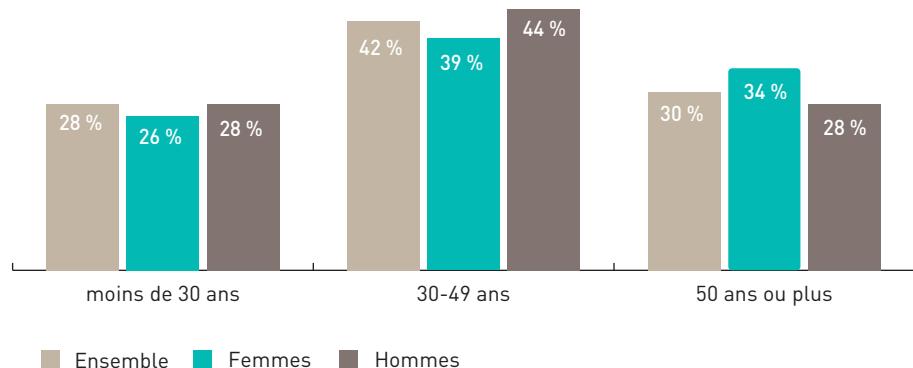


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

La moitié des salariés a entre 30 et 49 ans

La part des jeunes de moins de 30 ans (28 %) est un peu moins élevée que dans d'autres branches de l'alimentation, en raison d'un recours moins fréquent à l'apprentissage. Près de la moitié des salariés de la branche a entre 30 et 49 ans. La branche se caractérise également par le vieillissement de ses emplois : 30 % des salariés ont plus de 50 ans (contre 22% en 2011).

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranche d'âge

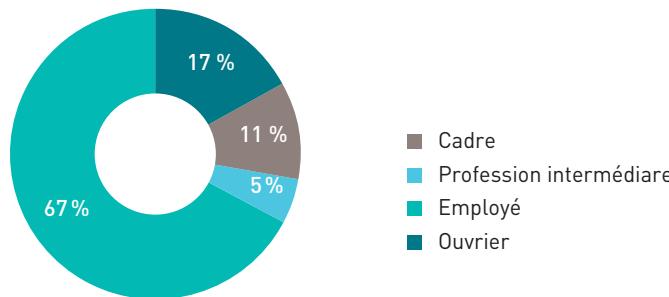


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Les métiers exercés

Une majorité d'employés

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle

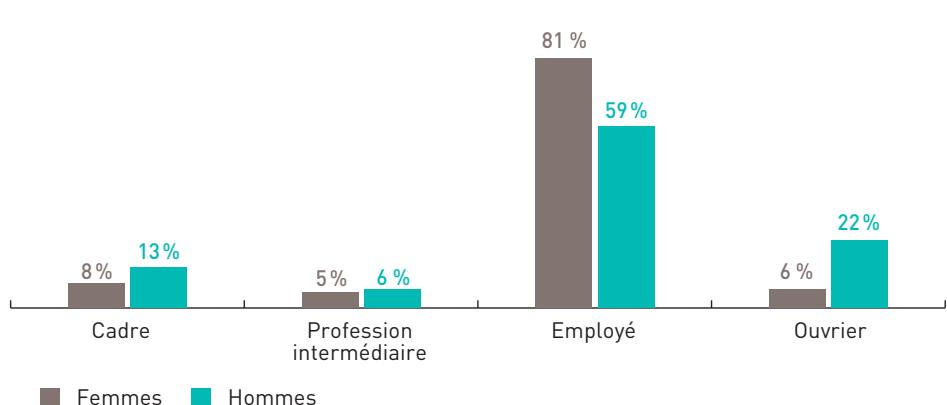


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

Les postes occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'employés (67 %). Les ouvriers (17 %) sont principalement des marins-pêcheurs (actifs dans les entreprises des régions côtières). 16 % des salariés sont cadres ou occupent une profession intermédiaire.

Métiers d'homme, métiers de femme

Métiers exercés par sexe des salariés

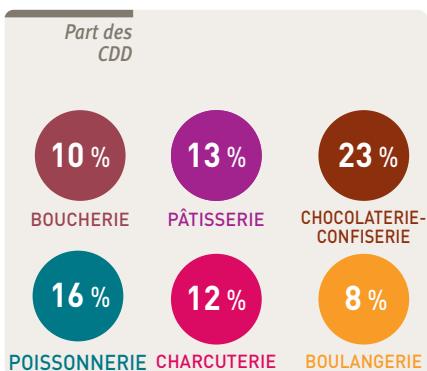


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023).

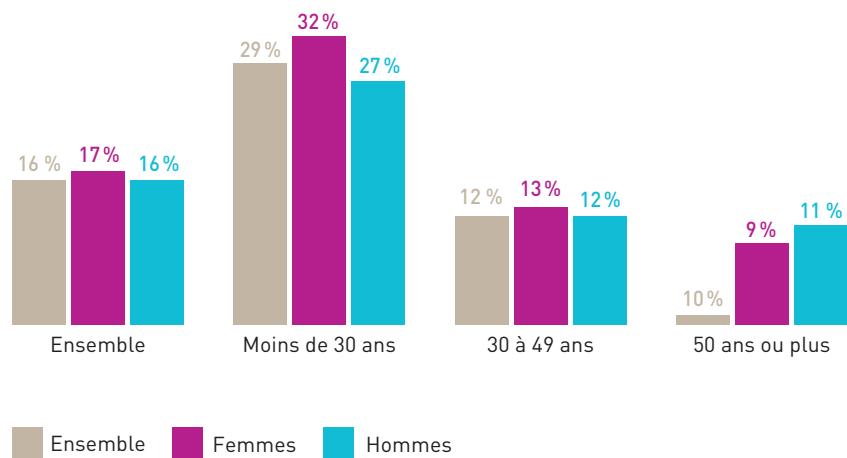
Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 16 % de salariés en CDD

Part de salariés en CDD selon le sexe et l'âge



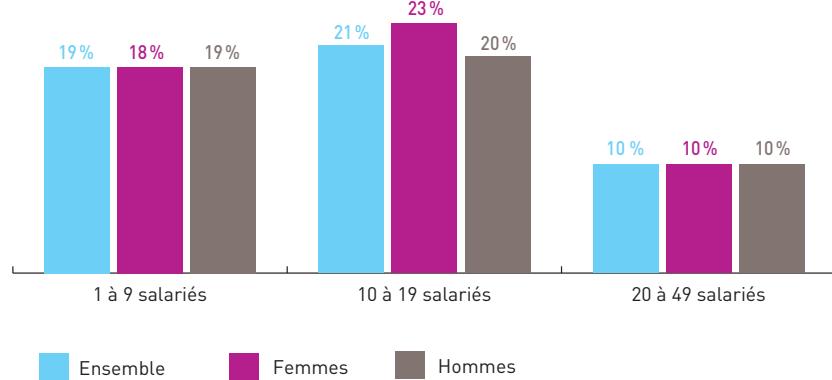
La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 16 % (12 % en 2015). La part des CDD est plus élevée (29 %) parmi les jeunes de moins de trente ans.



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023).

La part de CDD varie peu selon la taille des entreprises

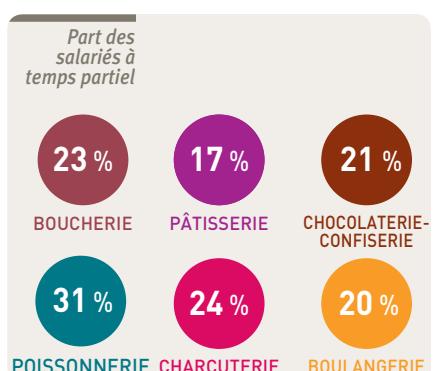
Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise



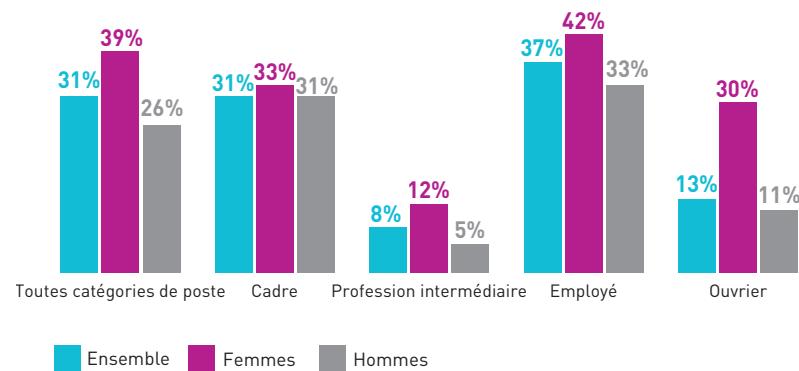
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Temps de travail : 31 % de salariés à temps partiel

Part de salariés à temps partiel par sexe et type de poste



Le temps partiel est en revanche plus répandu parmi les salariés de la branche : un tiers des salariés (31 %) travaille à temps partiel. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (26 % à temps partiel) et les femmes (39 %).

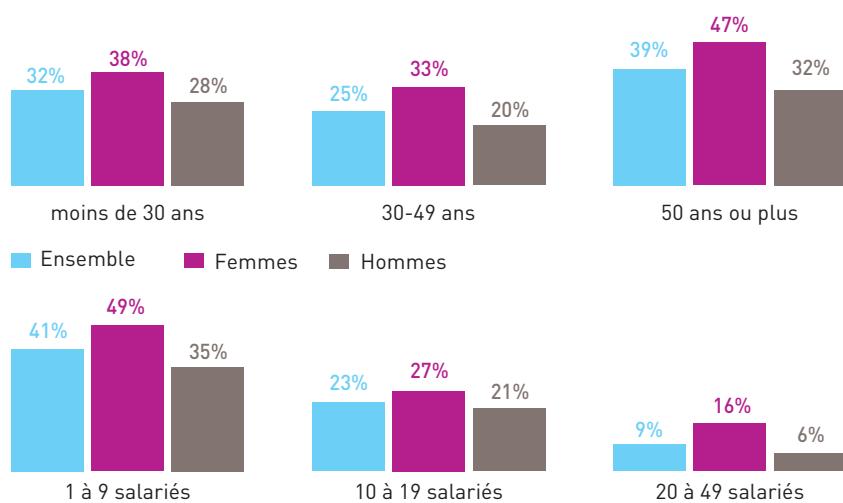


Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Le temps partiel plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés

Part de salariés à temps partiel par tranche d'âge et par taille d'entreprise

Les contrats à temps partiel sont présents quel que soit l'âge des salariés, même s'ils sont plus fréquents parmi les salariés de 50 ans et plus (39%). Le temps partiel est également plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés (41 %) et diminue avec la taille des entreprises.



Source : DARES, *Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023* (d'après INSEE BTS 2023). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Salaires

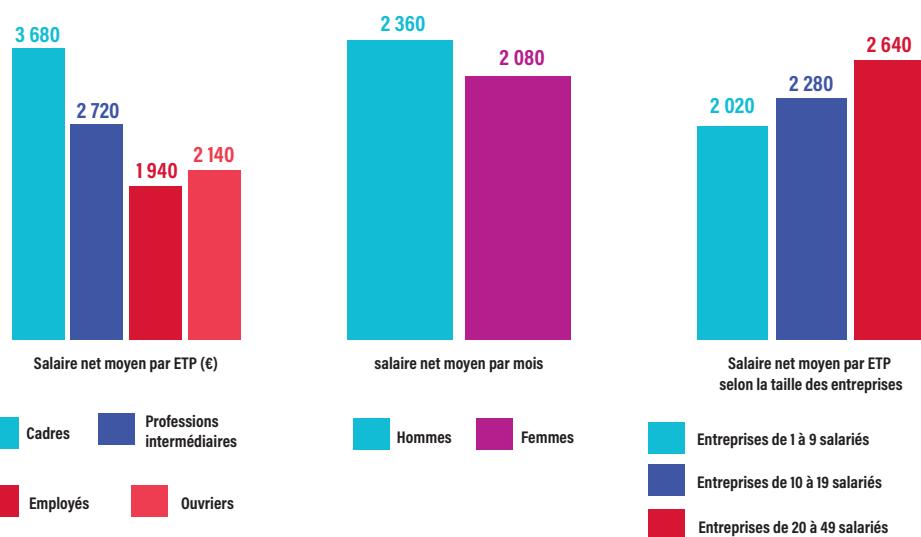
Le salaire net moyen mensuel est de 2 260 euros

Salaire mensuel net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises (en euros)

Note: chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

Le salaire moyen est plus élevé que dans les autres branches de l'alimentation : 2 260 euros (calculé en Équivalent Temps plein hors apprentis et stagiaires). Il est plus élevé pour les postes d'ouvriers (2 140 €) que d'employés (1 940 €), et donc pour les salariés hommes. Le salaire moyen est également plus élevé dans les entreprises de 20 salariés et plus, en raison de la présence plus importante de cadres et professions intermédiaires dans ces entreprises.



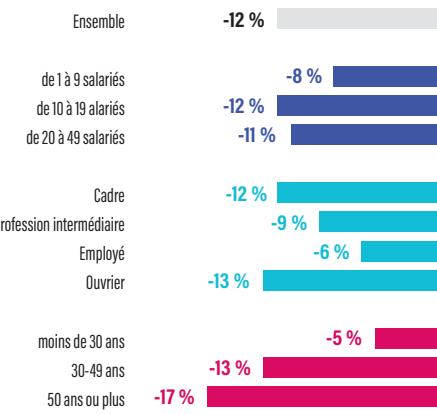
Un écart de salaire de 12 % entre les femmes et les hommes

Répartition du salaire moyen ETP et écart de salaire F/H des employés et ouvriers

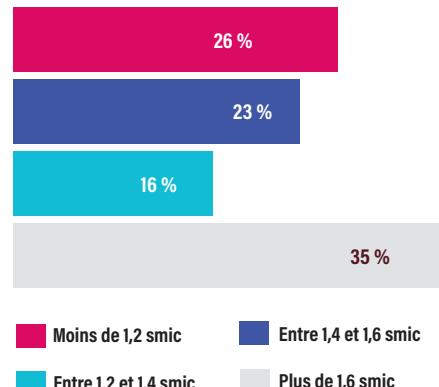


L'écart salarial F/H est de 12 %. Il augmente avec l'âge : 5 % chez les moins de 30 ans contre 17 % chez les 50 ans ou plus.

Écart salarial F/H



Répartition des salaires



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2023 (d'après INSEE BTS 2023). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.



La formation et l'apprentissage aux métiers de la **POISSONNERIE**

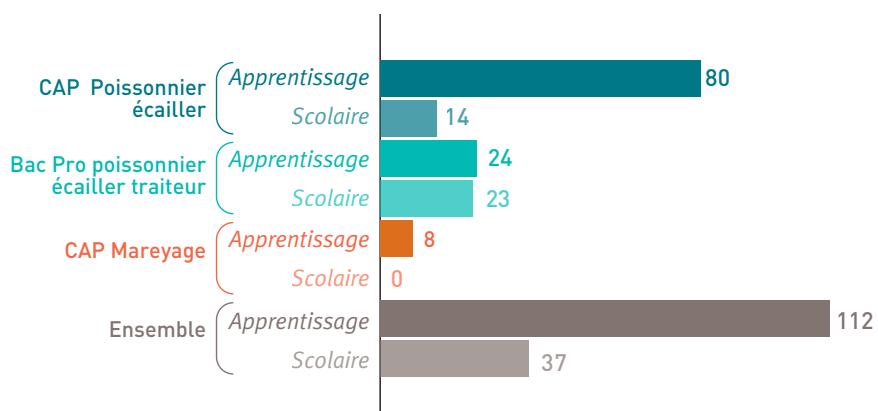
La formation initiale : des effectifs globalement stables

Peu de jeunes se forment au métier de poissonnier

Diplômes préparant aux métiers de la poissonnerie (inscrits en dernière année de diplôme en 2024/25)

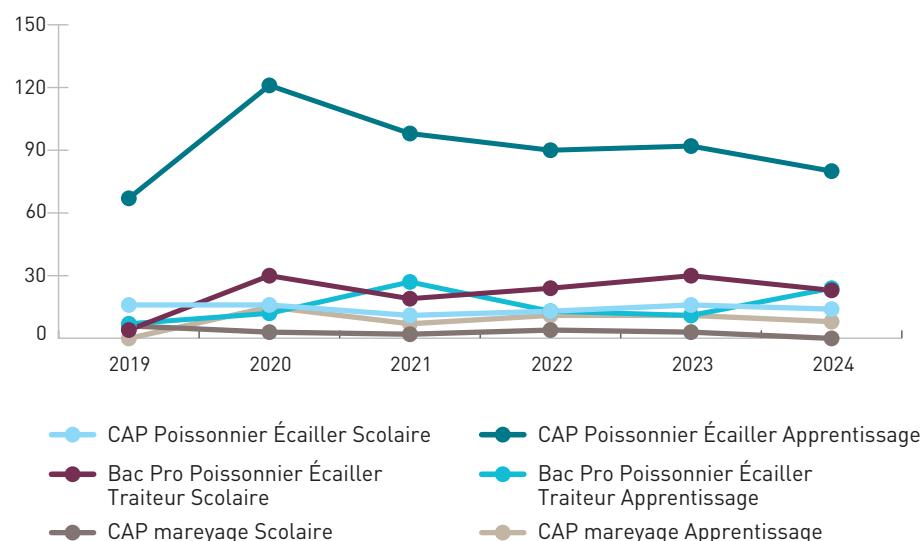
Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale
- effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Deux diplômes préparent au métier de poissonnier, le principal étant le CAP poissonnier. Les effectifs inscrits à ces diplômes sont très peu nombreux. En 2024/25 : un total de 149 jeunes sont sortis de formation, dont 112 apprentis.



Évolution des sortants en formation aux métiers de la poissonnerie

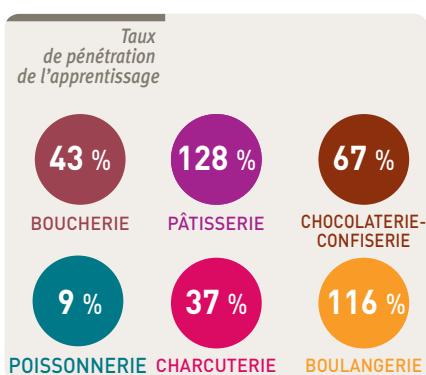
Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale
- effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



L'apprentissage, peu répandu dans la branche

Le taux de pénétration de l'apprentissage est faible : 9 %

Répartition des apprentis formés par les entreprises de poissonneries et taux de pénétration de l'apprentissage



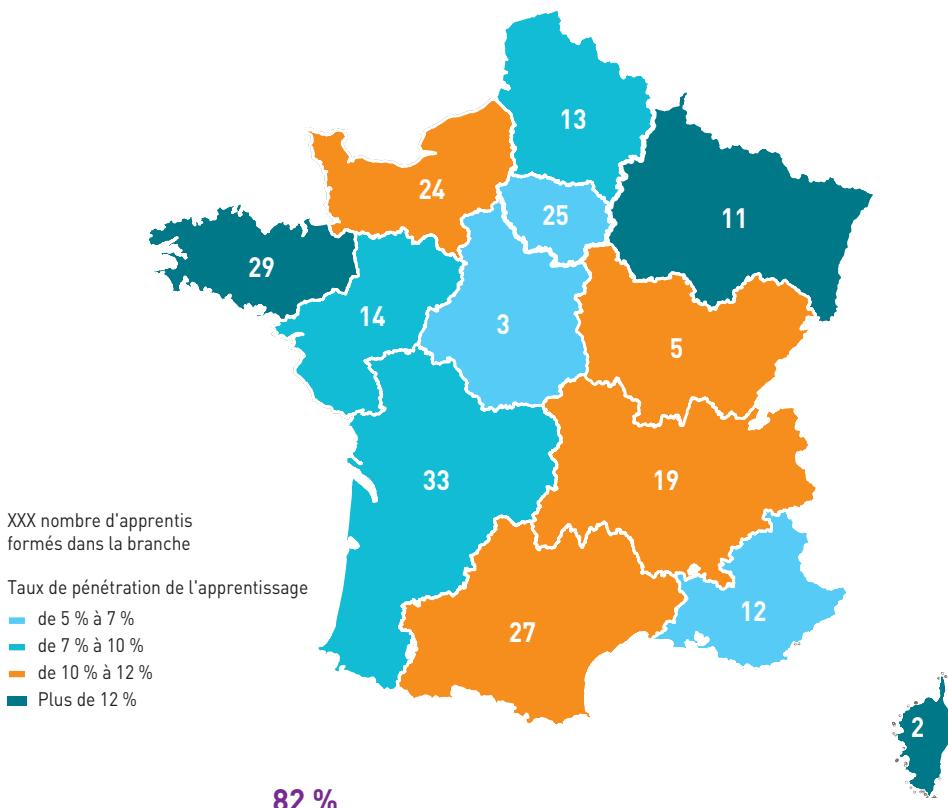
Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.

En 2024, 211 apprentis étaient employés dans les entreprises de la branche, soit un ratio de 9 % (0,09 apprenti par entreprise active).

Plus de 80 % des apprentis de la branche sont formés dans les entreprises de moins de 11 salariés.

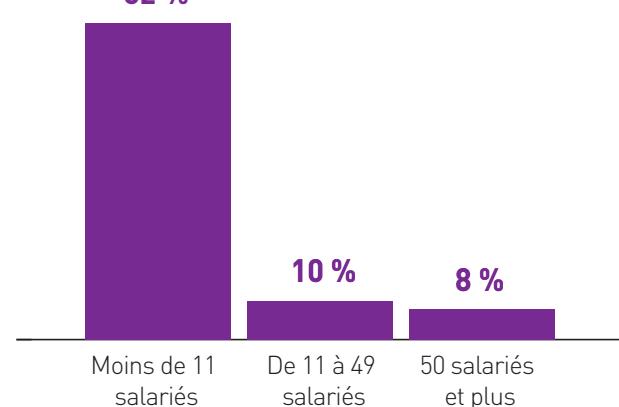
L'apprentissage est la principale filière de formation en alternance. En effet, seuls 2 contrats de professionnalisation ont été signés en 2024.



Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Note : Le taux de pénétration est calculé en rapportant le nombre d'apprentis de la branche sur le nombre d'entreprises de la branche.



La moitié des apprentis préparent un diplôme de niveau BAC ou supérieur

44 % des apprentis préparent un titre de niveau CAP

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2024

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Le niveau de diplôme préparé par les apprentis de la branche est plus élevé que dans d'autres branches de l'alimentation. En 2024, 44 % des apprentis ayant signé un contrat préparent un diplôme de niveau 3 (principalement le CAP poissonner écailler).

Les principaux diplômes de niveau 4 suivis sont le Bac Pro poissonnier-écailler-traiteur et le Bac Pro Métiers du Commerce.

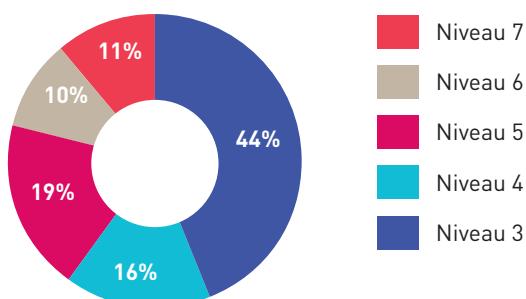
Les autres diplômes suivis par les apprentis de la branche sont principalement des spécialités de la vente ou du management.

| Principaux diplômes préparés | Répartition des contrats d'apprentissage signés en 2024 par diplôme préparé |
|---|---|
| Poissonnier écailler (CAP) | 60 |
| Équipier polyvalent du commerce (CAP) | 20 |
| Métiers du commerce et de la vente option A Animation et gestion de l'espace commercial (Bac Pro) | 10 |
| Négociation et digitalisation de la relation client (BTS) | 10 |
| Management commercial opérationnel (BTS) | 10 |
| Conseiller de vente (TP) | 10 |
| Poissonier-écailler-traiteur (Bac Pro) | 10 |

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

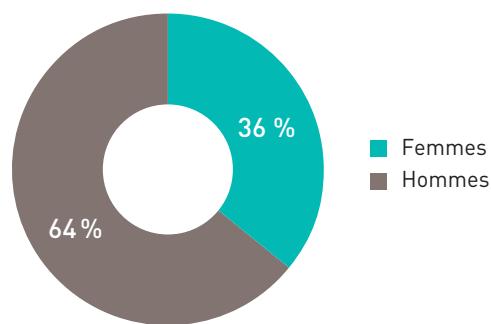
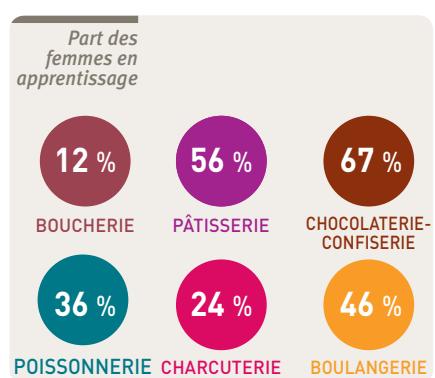


Apprentis et apprenties du commerce de poissons

36 % des apprentis sont des femmes

36 % des apprentis formés par les entreprises de la branche sont des femmes.

Sexe des apprentis de la branche



Source : DEPP – Ministère de l'éducation nationale - effectifs en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Parcours d'entrée en apprentissage

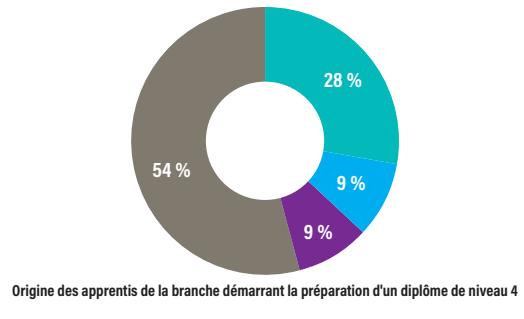
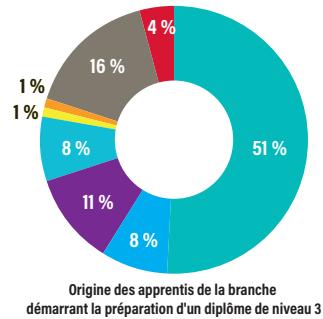
32 % des apprentis proviennent du milieu scolaire

32 % des apprentis de la branche sont issus du milieu scolaire.

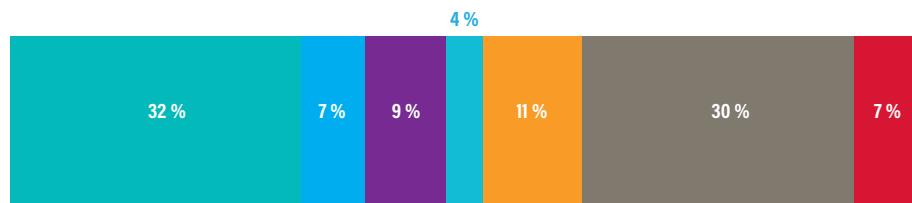
7 % étaient auparavant salariés. La part d'anciens demandeurs d'emploi est de 9 %, celle des anciens inactifs de 4 %. Les trajectoires de reconversion semblent donc nombreuses, notamment pour ceux qui démarrent un CAP (11 % d'anciens demandeurs d'emploi).

On note également la part élevée d'anciens étudiants (11 %), qui s'explique en partie par le nombre important d'apprentis déjà diplômés d'un diplôme de niveau 5.

Origine des apprentis démarrant leur contrat d'apprentissage



Ensemble



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche engagés par un contrat début 2024.

Insertion dans l'emploi des apprentis

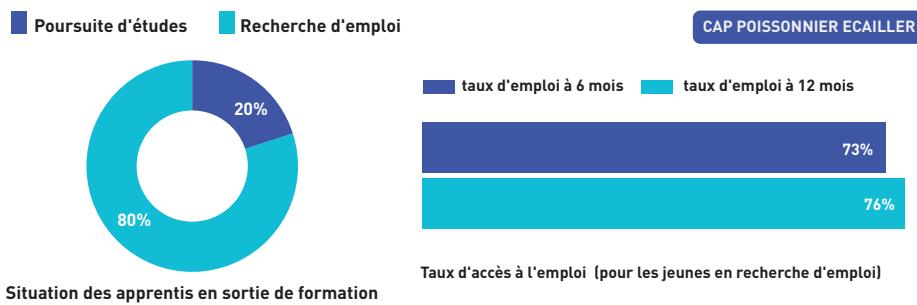
Situation des apprentis en sortie de formation

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champ : apprentis sortants d'études en 2023.

N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). Concernant les jeunes sortant de CAP poissonnier-écailler, 80 % entrent sur le marché de l'emploi à l'issue de la formation. 73 % des jeunes sont en emploi 6 mois après leur sortie de formation, un taux légèrement en recul comparativement à 2022 (77 %).



Les taux de poursuite d'étude et d'insertion dans l'emploi ne sont pas disponibles pour le Bac Pro Poissonnier-Ecailler-Traiteur.

Crédits photos de couverture : Adobe Stock
© Observatoire des Métiers de l'Alimentation - Décembre 2025
Les citations doivent mentionner la source.